

Après les ordonnances destructrices du Code du travail, **et maintenant** **la fonction publique**

UN "PLAN SOCIAL" DE 120 000 POSTES !

**6 février : enseignants,
lycéens, étudiants
dans la rue
contre la réforme
du bac et la sélection**

Pages 2, 3 et 4



Dans la manifestation à Lyon, le 6 février.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



ALLEMAGNE
**Grèves d'avertissement
massives dans la métallurgie**

Page 10

1958-2018 *Informations ouvrières* a 60 ans

Soixante ans de combats
et d'engagement dans
la lutte des classes à travers
Informations ouvrières

Page 15



Un gigantesque « plan social » en préparation dans la fonction publique

Le gouvernement veut appliquer « exactement la même méthode que pour la loi travail »

(Amélie de Montchalin, députée LREM)

Yan Legoff

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, n'y est pas allé par quatre chemins lorsque, le 1^{er} février, il a annoncé, contre les fonctionnaires, « un plan de départs volontaires pour ceux qui souhaiteraient partir, conséquence de la réforme de l'État ». Une telle provocation est sans précédent. Son secrétaire d'État, Olivier Dussopt, a ensuite précisé à la radio qu'il s'agissait, « lorsque l'on restructure », de permettre aux agents de « quitter la fonction publique pour aller vers d'autres horizons »... « Ce qu'on appellerait un plan social dans le privé », lâche crûment le journal financier *Les Échos*.

Macron compte supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d'ici à 2022, dont 70 000, a-t-il décrété, dans les collectivités territoriales. Il foule aux pieds, au passage, la libre administration des communes qui est, en théorie, garantie par la Constitution. « Rêver tout haut de départs massifs alors que tribunaux, commissariats, Ehpad, prisons et hôpitaux hurlent au burn out, aucun prédécesseur de Macron n'aurait osé », écrit l'éditorialiste des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, qui, bien qu'acquis aux objectifs du gouvernement, craint qu'ils ne provoquent une explosion. Il n'est pas le seul commentateur à s'alarmer de la tension qui monte dans le pays, alors que les signaux de rejet s'accroissent, y compris dans la maigre base électorale de Macron. L'éditorialiste du *Figaro*, exprimant les intérêts du capital, écrit que Macron « n'a donc pas d'autre choix que de continuer ».

« TRANSFERTS AU SECTEUR PRIVÉ », « ABANDONS DE MISSIONS »
Les annonces tonitruantes de Darmanin s'inscrivent dans le programme « Action publique

2022 », dont le Premier ministre, Édouard Philippe, lors de son lancement, précisait, dans une circulaire gouvernementale du 26 septembre dernier, qu'il impliquerait « des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ». Ce 1^{er} février, aux côtés de Darmanin, il appelle cela « réfléchir sans totens, sans tabous au rôle de l'État et de la sphère publique dans la France du XXI^e siècle »!

« Les syndicats ont discuté, on a des ordonnances, elles s'appliquent. On veut faire la même chose. »

Amélie de Montchalin

Avec ce « plan social » à grande échelle, c'est un véritable « Big Bang » destructeur que le gouvernement entend engager contre la fonction publique, dont le statut est l'une des grandes conquêtes de 1945, avec la Sécurité sociale. Ce statut, Macron n'avait cessé de le déclarer « dépassé », « plus adéquat » lorsqu'il n'était que simple ministre. Aujourd'hui, son gouvernement entend, dans les faits, lui porter le coup de grâce. Exactement comme les ordonnances de la ministre Pénicaud ont commencé à le faire avec le Code du travail et les conventions collectives.

« PHASE DE CONCERTATION »
Salaire au mérite, recours généralisé aux contractuels (« Une façon de contourner le statut des fonctionnaires », dit l'AFP), « assouplissement

des règles de gestion des personnels, remise en cause des instances paritaires où siègent les syndicats au nom de « la rénovation du dialogue social »... Le parallèle est frappant avec les ordonnances.

S'y ajoute, bien sûr, la « réforme » annoncée des retraites, avec un « régime universel » par points qui creuserait la tombe du Code des pensions et des régimes spéciaux (lire page 5) ! Pour parvenir à ses fins, le gouvernement a annoncé le 1^{er} février l'ouverture d'« une phase de concertation » qui doit durer un an. « Une parodie de concertation », lance le journal *Le Monde* dans son éditorial, tout en estimant, concernant le plan de « départs volontaires », qu'« une telle innovation n'est pas une hérésie ».

LA HANTISE D'UNE EXPLOSION

Car *Le Monde*, s'inscrivant conseiller social du gouvernement, s'alarme des « conflits récents (ou à venir) dans les prisons, les Ehpad ou les hôpitaux ». Il aurait pu aussi ajouter la contestation grandissante du projet de « réforme » du bac et de la sélection à l'université (lire pages 4 et 5). Les syndicats estiment que le bouleversement des études au lycée qui en résulterait entraînerait la suppression de dizaines de milliers de postes d'enseignants. « Réformer l'État est nécessaire. Encore aurait-il fallu au préalable un vrai débat », conclut le journal. Bref, il serait indispensable, pour éviter l'explosion, que les directions syndicales soient associées à l'affaire. La députée macroniste Amélie de Montchalin veut y croire. Sur France Inter, le 5 février, elle a assuré que le gouvernement appliquerait « exactement la même méthode que la loi travail ». « Les syndicats ont discuté, on a des ordonnances, elles s'appliquent. On veut faire la même chose », a-t-elle tranché. Y parviendront-ils ? C'est une tout autre affaire... Ce 6 février, les fédérations de fonctionnaires se réunissent.

Le journal financier Les Échos livre ses conseils : braver « l'hostilité des syndicats », « s'attaquer aux statuts »

“L'administration doit faire sa révolution », lance l'éditorialiste des *Échos* (6 février), en ajoutant : « Mais cela ne sera pas possible dans le carcan actuel, où un directeur doit sans cesse en référer à l'échelon du dessus, où le changement d'un agent ne peut s'opérer sans la réunion d'une « commission administrative paritaire », etc. De telles évolutions nécessiteront de s'attaquer aux statuts et rencontreront l'hostilité des syndicats : ce rapport de force sera un test clef. » C'est bien pourquoi « le premier axe » de la réforme annoncée par le Premier ministre, le 1^{er} février, est « la rénovation du dialogue social ». Et Édouard Philippe de préciser : « L'objectif est de suivre la logique de simplification et d'enrichissement du dialogue social qui a été notamment portée par les ordonnances discutées l'année dernière. Nous voulons redonner de l'efficacité au dialogue social, simplifier le paysage des instances représentatives et déconcentrer bien plus qu'aujourd'hui les processus et les décisions. »

C'est le cœur du statut des fonctionnaires qui est visé !

Philippe Maxime

Lors de la conférence de presse du 1^{er} février, Édouard Philippe a défendu une « politique de rémunération plus individualisée pour mieux récompenser le travail et l'efficacité » pour « donner un peu plus à ceux qui s'impliquent le plus dans leurs missions ». Le même jour, depuis Tunis, Emmanuel Macron est venu défendre son Premier ministre : « Ce n'est pas la fin de la fonction publique. Bien sûr, nous garderons le statut des fonctionnaires, mais il faut avoir une souplesse de gestion. » Déjà en 2015, lorsqu'il était ministre de l'Économie, il avait déclaré que le statut n'était « plus adéquat ». « Je ne vois pas ce qui justifie que certains cadres de mon ministère bénéficient d'un emploi garanti à vie, et pas le responsable de la cyber sécurité d'une entreprise », avait-il livré à l'hebdomadaire pro-patronal *Challenges*. Lors de la conférence des territoires le 17 juillet dernier, il avait déclaré qu'« il n'est pas normal, lorsqu'on cherche à augmenter par exemple le point de la fonction publique hospitalière, que toutes les fonctions publiques soient entraînées dans le même mouvement. Nous devons avoir une gestion différenciée des fonctions publiques. »

LE STATUT DE 1946

Il ne s'agit donc pas de la continuité des mesures mises en œuvre par les gouvernements précédents avec la « prime à la performance » (PFR) initiée par la droite en 2010, concept repris et « affiné », en 2014, par la gauche avec l'instauration du Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Il s'agit ce coup-ci de s'attaquer au cœur même du statut général. Mais qu'est-ce que le statut général des fonctionnaires ? Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de conquêtes sociales majeures concédées par la bourgeoisie à la classe ouvrière, les fonctionnaires (de l'État) étaient dotés d'un statut général par la loi du 19 octobre 1946. S'il a évolué depuis, notamment avec la loi du 13 juillet 1984, son architecture et ses principes perdurent. Ce statut repose sur quatre grands principes : la

continuité, l'adaptabilité, l'égalité et la neutralité.

DES VALEURS D'ÉGALITÉ HÉRITÉES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Le fonctionnaire est rémunéré pour accomplir une mission de service public d'intérêt général pour le compte de la collectivité. Le but du service public est dans sa conception de satisfaire des besoins individuels et collectifs. Cette mission est définie par le cadre législatif et réglementaire. Le fonctionnaire est placé à l'écart des aléas des changements de gouvernement ou des exécutifs territoriaux.

Le but est de garantir l'efficacité de l'action de la fonction publique, sa continuité, l'indépendance des agents vis-à-vis des intérêts particuliers, la transparence vis-à-vis des citoyens, l'honnêteté des agents. Cette conception est héritée des valeurs d'égalité de la Révolution française et a trouvé une traduction concrète à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

DÉNATURER LA MISSION DES FONCTIONNAIRES

Ce que veulent Macron et Philippe, c'est tout autre chose. Ils veulent des fonctionnaires totalement dévoués à leurs desseins politiques. La rémunération au mérite n'est pas conçue pour « récompenser » le fonctionnaire qui exerce au mieux sa mission. Elle est conçue pour récompenser le fonctionnaire qui accepte le mieux les « réformes », les « transitions » et autres « modernisations », quitte à dénaturer le sens même de sa mission. Il ne s'agirait donc pas de mieux rétribuer un fonctionnaire compétent et efficace. Il s'agirait de rémunérer celui qui accepterait sans rechigner les reculs du service public.

Macron et Philippe n'ont rien inventé. Leur modèle, c'est le *spoils system* (système des dépouilles) américain, qui érige en principe une manœuvre selon laquelle un nouveau gouvernement, devant pouvoir compter sur la loyauté partisane des fonctionnaires, substitue à ceux qui sont en place des « fidèles » à sa botte. La rémunération au mérite a uniquement pour but d'acheter la participation active du fonctionnaire à la destruction du service public. Voilà ce que Macron et Philippe veulent généraliser aujourd'hui. ■

Généralisation des contractuels : une privatisation de fait de la fonction publique

Parmi les mesures annoncées, le gouvernement propose un « élargissement du recours au contrat pour donner davantage de souplesse dans les recrutements ». Même *Le Monde* (3 février) ne peut pas cacher que « c'est une manière de toucher au statut des fonctionnaires, dont les bases ont été posées en 1946 ». Le journal *Les Échos* (2 février) est encore plus explicite : « D'une certaine manière, cette annonce pourrait être rapprochée de la stratégie suivie par de grandes entreprises publiques comme la SNCF, qui a vu les effectifs de ses filiales privées grossir alors qu'elle était confrontée aux rigidités de la réglementation du travail de ses cheminots. »

Les contractuels dans la fonction publique sont des salariés non fonctionnaires qui exercent des missions équivalentes à celles des fonctionnaires, mais les garanties statutaires en moins. Là où les fonctionnaires sont recrutés et formés pour mettre en œuvre la continuité administrative de l'État et des services publics, indépendamment des objectifs partisans des élus politiques, les contractuels sont quant à eux subordonnés, voire soumis au bon vouloir de l'employeur local, du ministre, du directeur. Ainsi, les principes du statut général des fonctionnaires, le principe d'égalité, le principe d'indépendance et le principe de responsabilité (qui confèrent au fonctionnaire la liberté de penser et de s'exprimer) sont présentés comme des « rigidités », parce qu'obstacles à la déréglementation. F. L. ■

ÉDITORIAL

« La France s'est mise en mouvement »

Claude Billot-Zeller,
membre du bureau national du POI

Quel mouvement ! Les réformes Philippe-Macron sont celles que l'on attendait, dit Jacques Attali qui se réjouit. Aussi conseille-t-il d'aller à marche forcée, avec les réformes déjà engagées. Il faut poursuivre : supprimer les régimes spéciaux. Réformer la fonction publique : moins 120 000 postes. Édouard Philippe dit : « On ne répare pas un pays, on ne vise pas haut, sans avoir conscience qu'il faut parfois bousculer et modifier ses équilibres, adapter et modifier le statut. »

Reprenre aux régions la formation permanente, professionnelle, l'apprentissage.

Achever le groupement de toutes les communes, fusionner ces collectivités en moins de 2 000 agglomérations, supprimer les départements en répartissant leurs compétences entre les régions et les nouvelles agglomérations.

Développer les maisons de santé sur tout le territoire.

Avoir une vraie politique globale de lutte contre la misère. Est-ce que ces réformes vont aider à lutter contre la misère ? Enfin voter et prendre les décrets d'application, tout ça rapidement afin que les effets soient visibles avant la fin du quinquennat ! Macron est le destructeur des protections et des droits sociaux, des statuts, des communes, de la République une et indivisible qui assure à tous sur tout le territoire les mêmes droits.

En 2017, les 10 % des plus riches détiennent plus de la moitié des richesses alors que les 50 % les plus pauvres se partagent à peine 5 % du gâteau. La France est la championne en Europe pour le montant des dividendes versés par les entreprises à ses actionnaires, mais aussi avec le salaire de leur P-DG Sanofi gagne en moins d'une journée le revenu annuel moyen d'un Français. Carrefour va supprimer 2 400 emplois, investir 2,8 milliards dans l'intelligence artificielle et empoche par an 400 millions d'aide de l'État (CICE) avec les exonérations des cotisations salariales. « Ce gouvernement ne fait pas de cadeaux aux riches, il permet de mettre de l'argent dans les entreprises pour y créer de l'emploi » (B. Griveaux).

À Davos, Macron s'offusque des inégalités dans le monde et en même temps sa politique creuse les inégalités. En France, en 2017, la croissance augmente de 1,9 % mais le chômage stagne. L'amélioration s'annonce : l'intelligence artificielle en 2020 créera 2,3 millions d'emplois mais en supprimera 1,8 million. Le Conseil national de l'emploi annonce 11 % d'emplois menacés, 2 millions de postes. Il y a déjà 9,5 % de chômage. Les emplois détruits sont ceux occupés par les classes moyenne et populaire. L'intelligence artificielle (IA) a coûté leur emploi à beaucoup, mais rapportera beaucoup à d'autres, bien sûr toujours les mêmes.

Les plus touchés seront les chauffeurs routiers, les taxis, la RATP (véhicule autonome), les caissières de la grande distribution, les services bancaires, les traducteurs (systèmes de traduction automatique). L'IA peut-elle réduire la pénibilité ? À voir : où et comment ? Enfin, l'IA va contraindre chacun à devoir remplir des tâches lui-même, avec son ordinateur. Édouard Philippe annonce que, en 2020, toutes les démarches administratives seront accessibles en ligne : c'est vous qui ferez le boulot ! Les riches plus riches n'ont jamais rendu les pauvres moins pauvres.

En 1945, le Conseil national de la Résistance, de la gauche à la droite, des communistes aux gaullistes, a mis en place un système de protection de la naissance à la mort pour tous.

Philippe et Macron, au service du capitalisme, mettent en œuvre la liquidation de tous nos acquis. Si Attali se réjouit du mouvement des réformes, le mouvement de colère, d'exaspération de toutes celles et de tous ceux qui les subissent de plein fouet grandit, s'organise et, malgré les difficultés, ne faiblit pas. Pour faire front à la grande liquidation macronienne, les comités de résistance et de reconquête permettent à tous les militants syndicaux, politiques, élus, citoyens de se rassembler dans la lutte de classe pour débattre et chercher l'issue.

Trait libre

